



COMMUNE DE BOFFLENS

BULLETIN MUNICIPAL

Samedi 23 mars

Cours de taille des arbres fruitiers

L'association Rétropomme, engagée dans la sauvegarde des vergers à hautes tiges, organise une journée de cours de taille le samedi 23 mars prochain.

La journée démarrera à 9h30. La matinée est dédiée à la théorie. L'après-midi est réservé aux exercices pratiques dans deux vergers situés à Bofflens et à l'Abergement.

Pour tout renseignement sur ce cours, veuillez prendre contact avec **M. Le Nédic au 079 402 69 28**



Vous vendez votre maison, votre terrain ? Vous cherchez un espace publicitaire pour votre entreprise ? Contactez M. Le Nédic au 079 402 69 28, qui se fera un plaisir de mettre en ligne votre annonce sur le site internet de la commune

Mercredi 3 avril

Traçage des eaux souterraines

Dans le cadre d'une étude hydrogéologique, le bureau Impact-Concept SA va prochainement réaliser des essais de traçage dans la région de Romainmôtier-Bretonnières.

Un essai de traçage consiste à injecter un colorant dans le sol et contrôler son éventuelle apparition à des sources situées en contrebas.

Les colorants autorisés pour les essais de traçage ne présentent évidemment aucune toxicité pour la consommation humaine ou animale, le seul inconvénient passager pouvant être **une légère coloration de l'eau en rose ou vert dans les 10 jours suivant le 3 avril.**

Les taux de nitrates dans l'eau potable de Bofflens au seuil de l'objectif

Depuis 2006, année de l'introduction des zones protégées, dite "zone Zu" les taux de nitrates n'ont jamais cessé de baisser pour arriver aujourd'hui au seuil de l'objectif fixé à 25 mg/litre.

	2004	2013
Vanté	52 mg/lt	27 mg/lt
Echelles	49 mg/lt	26 mg/lt
Bâtard	41 mg/lt	37 mg/lt



Ces résultats sont dus à la rigueur, à la persévérance et au respect des engagements pris par les exploitants des surfaces concernées. Qu'ils en soient ici sincèrement remerciés.

INFO DECHETS

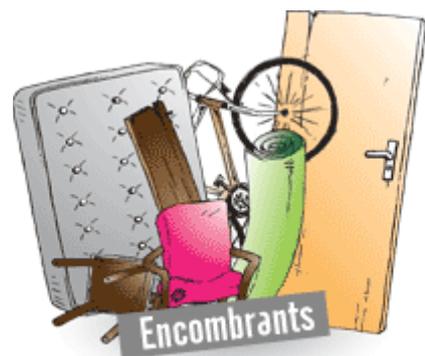
Jeudi 4 avril

Ramassage des encombrants

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, bois aggloméré ou contreplaqué, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, plaques d'isolation, sagex, skis, etc.

Ne seront pas ramassés : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec **M. Daniel Besson au 024 441 49 88**



**Réservez la date du 1^{er} juin pour la journée
« Coup-de-balai »**



Et concernant la mise en place de la taxe au poids...

Lors du Conseil Général du mois de décembre 2012, l'assemblée a accepté le **nouveau règlement sur la gestion des déchets**.

Ce règlement inclut la **taxation au poids** des déchets ménagers.

Le Conseil a également accepté la demande de crédit pour l'achat et la pose de deux conteneurs semi-enterrés de type *Molok*, avec système d'identification par carte et pesée.

Toutes les informations concernant le nouveau système vous seront données en temps utile, soit quand le système sera opérationnel.

Jusque-là, les règles en vigueur l'an dernier restent d'actualité.

L'emplacement des conteneurs a été défini en accord avec la Commission des constructions : Il s'agit du triangle enherbé situé **Sur Chaumy**, en face du hangar à pompes.

Contrairement à ce qui était prévu, une mise à l'enquête s'avère nécessaire pour effectuer ces travaux.

De ce fait, il va s'écouler encore un certain temps jusqu'à la pose de ces conteneurs, le temps que la procédure légale aboutisse.

Merci pour votre compréhension

